

Conseil scientifique de l'Institut national des sciences mathématiques et de leurs interactions (INSMI)

Recommandation sur l'affichage par ordre de mérite des candidats admissibles sur le site des concours CNRS

Le Conseil scientifique de l'Insmi s'associe à la Section 41 (et l'ensemble des Sections du CoNRS) pour affirmer son attachement à la publication du résultat des classements du jury d'admissibilité par ordre de mérite scientifique, et rejoint ses arguments,
https://www.cnrs.fr/comitenational/doc/motions/P21/S41_Motion_sur_affichage_resultats_jury_admissibilite.pdf

La décision de la direction du CNRS de ne plus publier ces classements est ressentie comme un nouvel acte de défiance vis-à-vis de l'évaluation par les pairs. Le CSI tient à réaffirmer son attachement à ce principe qui est essentiel à la qualité de la recherche.

Rémi CARLES
Président du CS INSMI

Recommandation adoptée le 16 mars 2021
à l'unanimité (21 votants)

Destinataires :

- M. Antoine PETIT, président-directeur général du CNRS
- M. Alain SCHUHL, directeur général délégué à la science du CNRS
- M. Pascal AUSCHER, directeur de l'INSMI
- M. Didier BRESCH, président de la Section 41
- M. Olivier COUTARD, président de la CPCN
- M. André LE BIVIC, directeur de l'INSB ; M. Nicolas ARNAUD, directeur de l'INSU ; M. Stéphane BLANC, directeur de l'INEE ; M. Jacques MADDALUNO, directeur de l'INC ; M. Francois-Joseph RUGGIU, directeur de l'INSHS ; Mme Astrid LAMBRECHT, directrice de l'INP ; M. Ali CHARARA, directeur de l'INS2I ; M. Reynald PAIN, directeur de l'IN2P3 ; M. Jean-Yves MARZIN, directeur de l'INSIS.
- Mesdames les présidentes et Messieurs les présidents des Sections et CID du Comité national.